

1. Gobelets réutilisables de couleur (pour les repérer sur la neige) + bacs de récupération aux ravitaillements sur le parcours.	2. Gestion et respect du protocole sanitaire en vigueur.	3. Incitation au covoiturage : organisateurs, clubs, concurrents + indication de parkings dans les vallées	4. Réduction et gestion des déchets, tri, récupération des bio déchets avec l'appui des communautés de Communes.	5. Respect du milieu – préserver les espaces nature – remise en état des pistes après l'épreuve (panneaux, fléchages, rubalises, etc.).
14. Balisage : L'organisateur s'engage à enlever le matériel de balisage à l'issue de l'épreuve ou le lendemain en cas de délocalisation (conforme directives FFS.	    			6. Déclaration de la manifestation sportive auprès des autorités (Préfecture, CEA et locales)
13. Etudes des incidences de la manifestation et du tracé des pistes sur l'environnement avec Parc des Ballons des Vosges.	Charte à l'intention des organisateurs, concurrents et encadrants : Chacun devra, dans la mesure du possible, avoir une conduite respectueuse de l'environnement (déplacements, tri de déchets sur le lieu de l'épreuve, préserver les espaces naturels traversés, etc.).			7. Informations sur la navette des neiges.
12. Respect et Evaluation des incidences Natura 2000.	11. Achat ravitaillement au détail si possible, livraison en caisses. Proposition de produits régionaux aux concurrents aux ravitaillements et récompenses	10. Dématérialisation de la communication auprès des membres de l'organisation (visio conférences, informations en ligne).	9. Informations, Règlements et Résultats sur sites internet de la Nordique des Crêtes. du CRMV, du Sportif.com et de la FFS	8. Limitation des impressions documents : inscriptions en ligne et sur place.

